

Le COURRIER du LIFE-Lomme

BULLETIN D'INFORMATION DU PROJET LIFE-LOMME-A00T 2013-N°6



La végétalisation de sites restaurés pour un retour rapide d'une couverture végétale



Edito

Vus du ciel, les travaux de restauration réalisés dans le cadre du projet LIFE-Lomme exposent toute leur ampleur. Le portail géographique de la Région wallonne (www.geoportail.wallonie.be) permet de consulter des vues aériennes prises avant et après les travaux.

Les vues aériennes les plus récentes disponibles sur ce site internet ont en effet été enregistrées en 2012-2013, soit après la plupart des coupes de résineux. Le premier étrépage réalisé sur la réserve naturelle des Troufferies de Libin est également déjà visible.

Les prochains enregistrements mettront en avant la **multitude de plans d'eau créés ... et peut-être** des troupeaux broutant dans les fagnes restaurées !

L'Equipe LIFE-Lomme



Vue aérienne des Troufferies de Libin (2012-2013)

Les brèves du LIFE

- Les communes de Wellin et de Saint-Hubert ont décidé ce printemps d'initier une collaboration avec le projet LIFE-Lomme, en vue de restaurer des milieux fangeux tels que les Sources d'Hollenne, la Fagne de Gaudru, le Ri de Wéry (Wellin), la Fagne de Stan, la Fange des Anomalies, les prairies humides du Val de Poix et le Rond Fayai (Saint-Hubert). Ce sont près de 64 hectares de milieux naturels qui vont ainsi être restaurés. Nous félicitons l'engagement de ces communes !
- Deux enclos de pâturage ont été construits au mois d'avril. L'un à la fagne de Wiaupont (domaine provincial de Mirwart) et l'autre au Pont-de-Libin (domaine de la Région wallonne). Ils accueillent depuis le printemps des vaches de races rustiques : Highland et Galloway. Elles quitteront les enclos pendant la saison de chasse.
- Plusieurs chantiers s'enchaînent sur les terrains humides jouxtant la réserve naturelle des Troufferies de Libin : les drains sont bouchés, les résidus de l'exploitation des résineux sont raclés, des digues sont érigées et bientôt deux clôtures de pâturage seront installées. A peine les plans d'eau sont-ils terminés, que les premières libellules viennent les visiter et y pondre.



Pâturage extensif par des vaches de race Galloway au Pont-de-Libin

A la découverte ... de la Vallée du Marsaul

Carte d'identité du site

Statut : Zone Humide d'Intérêt Biologique
Propriétaire : Province de Luxembourg
Superficie : 7.9 hectares

Objectif de restauration : conversion de
peuplements d'épicéas en forêt feuillue
alluviale



Le Mârsaul est un petit affluent de la Lomme qui s'étend au sud du village de Mirwart. Dans sa partie aval le cours d'eau a été largement modifié pour alimenter les étangs d'une pisciculture. Dans sa partie amont la forêt alluviale feuillue est très bien conservée mais était entrecoupée de plantations d'épicéas sur sols humides.

Le projet LIFE-Lomme a proposé au propriétaire, la Province de Luxembourg, une collaboration pour la conservation et l'extension de la forêt alluviale feuillue. La Province s'est rapidement engagée et a demandé l'octroi d'un statut de protection (Zone Humide d'Intérêt Biologique) pour près de 8 ha dans la vallée.

La forêt, essentiellement composée de saules et d'aulnes, sera désormais laissée à son évolution naturelle : il s'agit d'une réserve particulière dite « intégrale » (sans intervention humaine). L'objectif est de permettre le vieillissement de la forêt.

La réserve intégrale n'étant, par définition, pas compati-

ble avec l'exploitation de la forêt, ce mode de gestion ne peut être appliqué que sur des étendues réduites. Il sera réservé aux forêts rares et sensibles, telles que les forêts très humides dont les sols sont rapidement dégradés lors de l'exploitation des arbres.

Dans la vallée du Mârsaul, la Province a également accepté de convertir les plantations d'épicéas sur sols alluviaux en forêt feuillue. Suite à ces travaux de restauration, les rives du Mârsaul retrouveront leur caractère naturel sur un tronçon d'1,5 km.

Afin de montrer l'évolution de cette nouvelle forêt un inventaire botanique permanent a été mis en place. Celui-ci a révélé la grande diversité en espèces végétales du site. Parmi les espèces présentes figure cependant une plante exotique envahissante en pleine expansion dans la vallée : la Mimule tachetée. Sa gestion sera coordonnée l'année prochaine par le Contrat de rivière pour la Lesse.



Mimule tachetée (gauche) - forêt naturelle en bordure de cours d'eau (centre) - Cincle plongeur (droite)

Rencontre — agent forestier en Natura 2000

Les forêts et les milieux naturels appartenant à des propriétaires publics (Communes, Provinces, Fabriques d'églises, CPAS, etc) sont gérés par le Département Nature et Forêt de l'administration wallonne. Parmi les terrains gérés par les cantonnements DNF concernés par le projet LIFE-Lomme, environ 50% d'entre eux sont repris au sein du réseau Natura 2000. Comment ce réseau est-il perçu par les agents forestiers? Que va changer sa mise en œuvre pour la gestion des forêts et des milieux naturels? Rencontre avec un agent forestier du cantonnement de Saint-Hubert.

• La biodiversité dans un massif forestier •

LIFE— Pensez-vous que les aspects de conservation de la nature reçoivent suffisamment d'attention de la part des propriétaires et des gestionnaires forestiers?

Agent— Pour nous les gestionnaires forestiers, la conservation de la nature est une préoccupation de tous les jours. Nous nous posons des questions et remettons en cause nos modes de gestion en permanence : ceux-ci sont-ils conciliables avec le maintien d'une espèce rare présente dans la forêt? Nos modes de gestion évitent-ils la dégradation des sols? Notre administration nous donne les moyens légaux (Code forestier, loi sur la Conservation de la Nature, loi sur la Pêche, etc) et financiers pour conserver et gérer nos forêts et milieux naturels. Il y a par exemple sur mon triage une réserve naturelle domaniale (RND) pour laquelle l'administration wallonne a financé la mise en œuvre d'un pâturage extensif visant à préserver des milieux ouverts.

Et du côté du propriétaire (Commune), la collaboration est très bonne. Je ne dois pas invoquer des textes légaux pour faire bouger les choses en matière environnementale. Lorsque j'argumente mes propositions d'aménagements, par exemple sur base d'un inventaire biologique montrant la présence d'espèces menacées, celles-ci sont généralement bien acceptées par les mandataires communaux. Il y a quelques années, nous avons observé sur mon triage la présence d'une espèce extrêmement rare en région wallonne ; je n'ai eu aucun problème pour motiver et engager la commune à préserver la zone.

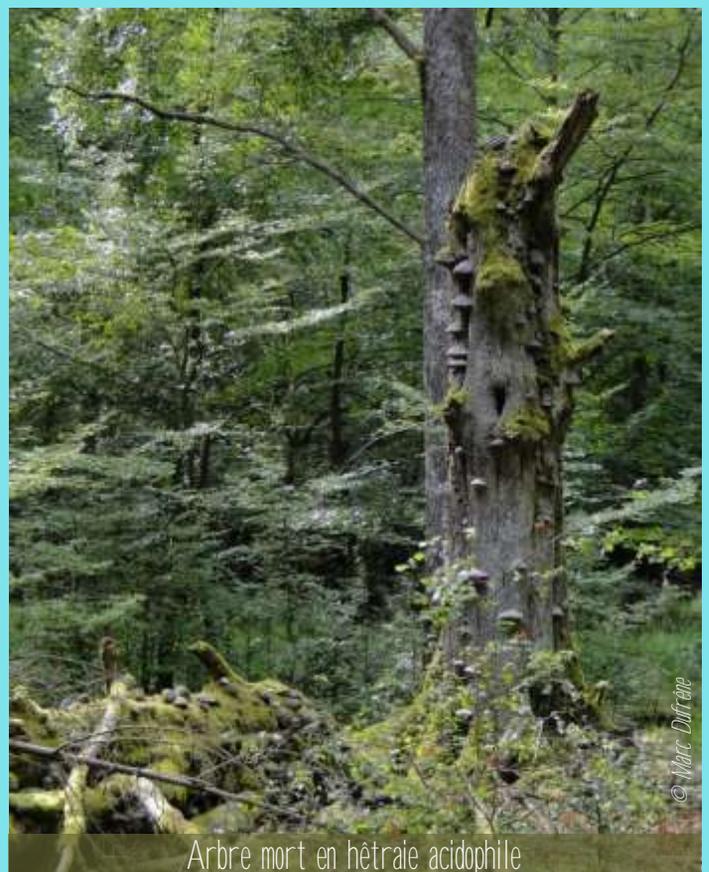
LIFE— Comment percevez-vous Natura 2000?

Agent— Je ne cache pas qu'à ses balbutiements, la mise en œuvre de Natura 2000 me faisait un peu peur, car il y a eu un manque de communication et on en savait très peu. À présent, je considère Natura 2000 comme un outil sur lequel je peux m'appuyer pour convaincre tout propriétaire, public et privé, de pérenniser les bons modes de gestion de la forêt. D'une manière générale, les propriétaires craignent encore qu'ils ne pourront « plus rien faire » en Natura 2000. J'entame alors avec eux un

• Natura 2000 et le projet LIFE •

dialogue et je leur demande ce qu'ils pensent qu'ils pouvaient faire et qu'ils ne pourront plus faire. Dans la plupart des cas, ils se rendent compte que peu de choses changeront. Cette observation est d'autant plus vraie en propriétés publiques. Le DNF applique depuis longtemps les bonnes pratiques de gestion forestière favorisées par Natura 2000.

Là où les choses pourront changer, c'est par exemple dans les fonds de vallées où les propriétaires privés ont planté du résineux. En s'appuyant sur Natura 2000, il deviendra plus facile de les inciter soit à ré-ouvrir le milieu, soit à convertir le peuplement résineux en une forêt feuillue. Lorsqu'ils me disent qu'avec Natura 2000 ils ne pourront plus mettre de résineux sur leur terrain bordant un ruisseau, je commence par tempérer car cela n'est pas tout à fait exact. Mais j'en profite surtout pour leur suggérer qu'il y a peut-être mieux à faire sur des sols alluviaux. Je leur parle de l'aulne et de la diversifica-



Arbre mort en hêtraie acidophile

tion des essences. Cela me prend du temps d'expliquer et d'argumenter pour une bonne gestion de la forêt et des milieux naturels, mais je constate que c'est la meilleure manière de faire avancer les choses durablement.

LIFE— Le projet LIFE-Lomme intervient sur votre triage. Que pensez-vous de ce type de projet?

Agent— Le projet LIFE est intervenu sur des terrains très humides, où il a notamment restauré des milieux ouverts (landes). Lors de la dernière mise à blanc sur ces terrains, il y a 20 ans, j'avais déjà suggéré de ne pas entretenir les semis naturels de résineux afin de préserver le milieu ouvert. La rentabilité économique est en effet très faible sur de tels terrains. Mais, à l'époque, les arguments environnementaux recevaient moins d'attention de la part des mandataires publics et les résineux ont été favorisés. Le projet LIFE a donc simplement accéléré une gestion vers laquelle je me serais de toute façon tourné.

LIFE— Comme on l'a évoqué, le projet LIFE-Lomme vise la restauration de milieux naturels sur des terrains souvent très humides et ne figurant pas parmi les plus productifs. Pensez-vous que le propriétaire a un manque à gagner à exclure de tels terrains de la sylviculture?

Agent— Sur les terrains à forte hydromorphie, je pense qu'il n'y a pas de manque à gagner. L'investissement (plantation des résineux) n'y est pas toujours rentabilisé : 20-25 ans après la plantation, lorsque l'on procède à la première éclaircie du peuplement, on s'expose à de gros dégâts dus au vent. Sur les sols humides, le développement racinaire des résineux est en effet limité. L'arbre ne s'arrête pas pour autant de croître. Il arrive donc un moment où l'ancrage des racines n'est plus suffisant pour la taille de l'arbre. Les bourrasques de vent s'engouffrant dans le peuplement éclairci déracinent les arbres. C'est sur les sols très humides que l'on constate la plus grande proportion de chablis. Quand on sort du cas des sols à forte hydromorphie, il y a peut-être bien un manque à gagner du fait que le propriétaire doit s'engager à ne plus replanter d'épicéas sur les terrains restaurés par le LIFE.

Mais peut-on réellement opposer la production sylvicole à la conservation d'une espèce? La valeur d'un épicéa est bien connue, mais la valeur d'un papillon des milieux tourbeux on ne la connaît pas. Et c'est là que le bât blesse.

• Des milieux ouverts en forêt •

LIFE— Les terrains restaurés sont le plus souvent des milieux ouverts. Pour les maintenir en l'état il est nécessaire d'y pratiquer une gestion récurrente telle que la fauche ou le pâturage. Comment accueillez-vous les milieux ouverts en plein massif forestier?

Agent— Je suis confronté depuis longtemps déjà sur mon triage à la gestion de milieux ouverts en forêt. J'ai donc dépassé le stade du questionnement. Je suis convaincu du bénéfice apporté par cette mixité de milieu. Au-delà des retombées positives pour la faune et la flore, je pense que la forêt elle-même est avantagée par sa cohabitation avec des milieux ouverts. Un simple exemple : en augmentant la diversité des milieux (milieu ouvert, forestier et lisière étagée entre les deux), on augmente la diversité et le nombre d'oiseaux, qui retrouvent plus facilement tous les éléments qui leur sont nécessaires pour vivre. Or ces oiseaux sont un moyen de lutte contre divers nuisibles de la forêt comme les insectes défoliateurs. La mixité des milieux permet donc de prévenir ou de limiter certains dégâts à la forêt. La restauration de milieux ouverts en lieu et place d'une plantation résineuse sur des sols détrempés est, par ailleurs, une belle épine hors du pied pour un agent forestier. C'est en effet avec ce genre d'exploitation que l'on rencontre le plus de difficultés.

À partir du moment où la présence de milieux ouverts en forêt est une bonne chose, je n'ai aucun problème à voir arriver des vaches. Le pâturage est un moyen de gestion qui a tout son sens. Il nous évite d'utiliser des machines et du carburant pour contrer les broussailles ; les vaches peuvent le faire à notre place.



Chablis d'arbres résineux sur sols humides



Milieu ouvert en forêt

Technique — la végétalisation

Le projet LIFE-Lomme a pour objectif d'étréper environ 15 ha de landes humides dégradées par la Molinie, c'est-à-dire d'y décaper la couche superficielle du sol (voir le Courrier du LIFE-Lomme n°4). Lorsque ces travaux sont terminés le terrain présente une alternance de plans d'eau et de terre nue.

A ce stade, la restauration du site mérite d'être poursuivie. Faute de quoi la végétation typique des milieux fagnards risque de mettre plusieurs décennies avant de coloniser les terrains. L'implantation d'une espèce sur le site restauré requiert en effet la combinaison de deux facteurs :

- la présence de graines

Dans le meilleur des cas, le sol remanié contient encore des graines vivantes. La mise à nu et en lumière du sol activera leur germination. Toutefois si les épicéas avaient supplanté la lande humide ou la tourbière depuis de nombreuses années, la banque de graine du sol sera très appauvrie voire inexistante et il faudra alors compter sur



Sphaigne récoltée pour être épanchée à la main



Fragmentation et repiquage d'un touradon de linaigrette

la dispersion par le vent ou les oiseaux de graines issues des environs du site restauré. Ce processus peut être très long.

- des conditions microclimatiques favorables au développement de ces graines

Les sols fortement remaniés et mis à nu par les travaux de décapage sont exposés au soleil et peuvent être partiellement asséchés pendant une partie de l'année, ce que les espèces fagnardes n'apprécient généralement pas.

La technique de la végétalisation permet de palier à ces deux obstacles et d'accélérer le retour d'une végétation typique des milieux humides. Elle consiste à planter ou semer des plantes prélevées dans des sites voisins. Les espèces choisies pour cette opération sont appelées « espèces-nurses »; elles sont capables de créer des conditions favorables pour d'autres espèces qui pourront s'implanter à leur tour.



Sphaignes se développant à l'abri des linaigrettes

La linaigrette vaginée est un bon exemple d'espèce-nurse : cette plante forme des touradons, petites buttes composées d'un feuillage abondant. A l'abri des touradons on rencontre un microclimat ombragé et humide, ce qui conviendra parfaitement aux sphaignes. Une fois bien implantées à l'abri des touradons, les sphaignes pourront progressivement coloniser les surfaces dénudées.

Aidée par les agents forestiers et deux stagiaires, l'équipe du projet LIFE-Lomme a entrepris fin de l'hiver dernier la végétalisation de quatre zones étrepées. Des touradons de linaigrette ont été prélevés, séparés en fragments composés d'une dizaine de tiges (un seul touradon peut fournir jusqu'à 40 fragments !) et transplantés sur le sol

nu. Des sphaignes ont également été récoltées et disséminées dans les zones les plus humides.

Quelques mois plus tard, les résultats se montrent déjà très positifs. La plupart des fragments de linaigrette transplantés sont très vigoureux. Au pied de la linaigrette, des sphaignes se développent.

Un suivi scientifique a été mis en place pour vérifier l'effet positif de la végétalisation sur le long terme. Si les conclusions sont positives l'expérience, très peu coûteuse, pourra être renouvelée au cours de l'hiver prochain et/ou sur d'autres sites.



Quelques mois après le repiquage, les fragments de linaigrette se montrent bien vigoureux

Travaux en images



Débardage d'arbres résineux sur sol très humide grâce à la traction chevaline (Fange Mariette, Libin)



© Hubert Baltus

Coccinelle à hiéroglyphes (Coccinella hieroglyphica) sur une callune

Contact

Projet LIFE Lomme

Sara Cristofoli - Pierre Clerx - Hubert Baltus

Rue de Villance 90 à 6890 Libin

Tél. 061/650095

Fax. 061/650099

cristofoli.s@lifelomme.be

www.lifelomme.be

Cette publication est réalisée avec le soutien de la Région Wallonne et de l'Instrument Financier pour l'Environnement de la Communauté européenne.

Editeur responsable : Sara Cristofoli | Rue de Villance 90, 6890 Libin
Photos : Pierre Clerx, Hubert Baltus et Sara Cristofoli, sauf mention contraire